

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 février 2019

Après avoir déclaré la séance ouverte, Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Président, demande à l'Assemblée de désigner son Secrétaire de séance.

Monsieur Karim BOUKHACHBA se voit confier cette tâche.

Il procède alors à l'appel nominal des membres du Conseil de l'Agglomération Creil Sud Oise.

Présents :

M. Jean-Claude VILLEMMAIN
M. Jean-Jacques DAUBRESSE
M. Jean-François DARDENNE
M. Jean-Pierre BOSINO
M. Frédéric BESSET
M. Jean-Michel ROBERT
M. Hervé ROBERTI
M. Abdelkrim KORDJANI
M. Philippe MASSEIN
M. Karim BOUKHACHBA
M. Jean-Michel DARSONVILLE
M. Didier ROSIER
M. Eric MONTES (présent de la délibération n°19C001 à la délibération n°19C042 - donne pouvoir à Mme Aïcha GUENDOUZE de la délibération n°19C043 à la délibération n°19C046)
M. Cédric LEMAIRE (absent de la délibération n°19C001 à la délibération n°19C013 - présent de la délibération n°19C014 à la délibération n°19C046)
Mme Aïcha GUENDOUZE (absente de la délibération n°19C001 à la délibération n°19C010 - présente de la délibération n°19C011 à la délibération n°19C046)
Mme Yvette FOURRIER-CESBRON
Mme Fabienne LAMBRE
M. Jean-Claude CABARET
Mme Danièle CARLIER

Mme Méral JAJAN (présente de la délibération n°19C001 à la délibération n°19C037 - donne pouvoir à M. Max FREMINE de la délibération n°19C038 à la délibération n°19C046)
M. Adnane AKABLI (présent de la délibération n°19C001 à la délibération n°19C037 - donne pouvoir à Mme Danièle CARLIER de la délibération n°19C038 à la délibération n°19C046)
M. Hicham BOULHAMANE
Mme Isabelle MAUPIN (absente de la délibération n°19C001 à la délibération n°19C010 - présente de la délibération n°19C011 à la délibération n°19C046)
M. Max FREMINE
M. Michaël SERTAIN
Mme Sylvie DUCHATELLE
Mme Marie-Paule BUZIN
M. Rémy RUFFAULT
Mme Evelyne BLANQUET
M. Jean-Baptiste RIEUNIER (ne prend pas part au vote à la délibération n°19C018)
Mme Nellie ROCHEX
Mme Valérie LEFEVRE
M. Louis AMIEL
Mme Jacqueline CROIX
M. Claude ROBERT
Mme Agnès PELFORT
M. Gilbert DONATI

M. Serge MACUDZINSKI
Mme Florence BOQUET

Mme Marie-France BOUTROUE

Représentés :

M. Gérard WEYN donne pouvoir à M. Philippe MASSEIN
M. Jean-Luc DION donne pouvoir à M. Jean-François DARDENNE
Mme Monique DUTRIAUX donne pouvoir à M. Rémy RUFFAULT

Absents excusés :

Mme Sophie LEHNER (donne pouvoir à M.
Adnane AKABLI de la délibération n°19C001 à
la délibération n°19C037 - absente de la
délibération n°19C038 à la délibération
n°19C46)
M. Frédéric TANGUY

M. Hassan BOUADDI
M. Mohamed ASSAMTI
Mme Marie-Christine SALMONA
Mme Dominique LELONG
M. Rehman QURESHI
Mme Mélanie HONOREZ

19C001 – INSTALLATION D’UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- Monsieur Louis AMIEL est déclaré installé dans ses fonctions de conseiller communautaire au sein de la communauté d'Agglomération Creil Sud Oise.

19C002 – DECISIONS DU BUREAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- d'entériner lesdites décisions.

19C003 – DECISIONS DU PRESIDENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- d'entériner lesdites décisions.

19C004 – COMMISSIONS CHARGEES D’ETUDIER LES QUESTIONS SOUMISES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - MODIFICATION DE LEUR COMPOSITION

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- de valider la modification des commissions telle que mentionnée ci-dessus.

19C005 – COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - REMPLACEMENT D’UN REPRESENTANT ELU DE L’ACSO

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- de désigner M. Louis AMIEL pour siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

19C006 – SYNDICAT MIXTE DU BASSIN CREILLOIS ET DES VALLEES BRETHOISE - REMPLACEMENT D’UN REPRESENTANT ELU DE L’ACSO

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- de désigner Monsieur Louis AMIEL en tant que délégué suppléant au sein du conseil syndical du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise.

19C007 – SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE LA BRECHE - REMPLACEMENT D’UN REPRESENTANT ELU DE L’ACSO

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- de désigner M. Didier CARON en tant que délégué suppléant au sein du conseil syndical du Syndicat Mixte de la Vallée de la Brèche.

19C008 – CONSEIL D’ADMINISTRATION DU LYCEE D’ETAT POLYVALENT MARIE CURIE - REMPLACEMENT D’UN REPRESENTANT ELU DE L’ACSO

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- de désigner M. Louis AMIEL en tant que délégué titulaire pour siéger au sein du conseil d'administration du Lycée d'Etat Polyvalent MARIE CURIE de Nogent-sur-Oise.

19C009 – CONVENTION D'AMÉNAGEMENT, DE GESTION, D'ENTRETIEN ET DE PROMOTION DES CHEMINS DE RANDONNÉE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'approuver les termes de la convention d'aménagement, de gestion, d'entretien et de promotion des chemins de randonnée à établir entre l'ACSO et les communes concernées,
- D'autoriser M. le Président de l'ACSO ou son représentant à la signer.

19C010 – SITE INDUSTRIEL IMECA SIS 8, RUE DES USINES A CREIL - RESILIATION DU CONTRAT DE COMMODAT DE MADAME JEANINE ROSE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'approuver le protocole d'accord valant résiliation du contrat de commodat par lequel Mme Jeanine Rose occupe le logement situé 8, rue des Usines à Creil ;
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer le protocole d'accord ainsi que tous les documents et actes nécessaires à son exécution ;
- D'imputer la dépense correspondante aux comptes prévus à cet effet sur le budget.

19C011 – ANCIEN LYCEE GOURNAY-LES-USINES - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE IMMOBILIERE DE LOTISSEMENT INDUSTRIEL ET ARTISANAL CREIL (ILIAC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 41 voix pour et 2 abstentions

DECIDE :

- d'approuver le projet de protocole transactionnel avec la société Immobilière de Lotissement Industriel et Artisanal Creil (ILIAC) pour prendre possession et obtenir la jouissance de l'ancien lycée de Gournay-les-Usines.
- d'autoriser M. le Président à signer le protocole transactionnel, ci-annexé, ainsi que tout courrier et tout acte relatifs à cette affaire.
- D'autoriser le paiement des indemnités de dépossession de l'ensemble immobilier, fixée à la somme de 1 045 000 € et les indemnités, en réparation des préjudices sollicités au titre de l'irrégularité de la procédure d'expropriation, fixée à la somme de 955 000 €, soit un total de 2 000 000 €, au profit de la société ILIAC.
- D'imputer la dépense correspondante aux comptes prévus à cet effet sur le budget.

19C012 – PROGRAMME D’ACTION FONCIERE (PAF) AVEC L’EPFLO : AVENANT N°11

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 41 voix pour et 2 abstentions

DECIDE :

- d’approuver l’avenant n°11 au programme d’action foncière de l’ACSO avec l’EPFLO, ci-annexé, prévoyant que la propriété de la totalité de l’ancien lycée technique Gournay sera cédée à l’EPFLO pour un portage foncier de 5 ans.
- d’approuver l’actualisation du tableau des flux du programme d’action foncière de l’ACSO ;
- de prendre acte que le plafond global des engagements de l’EPFLO, au titre du Programme d’Action Foncière de l’ACSO, sera désormais de 10 480 840 € HT (hors frais) conformément au tableau des flux financiers prévisionnels ci annexé ;
- d’autoriser M. le Président à signer l’avenant n°11 au PAF, ainsi que tout courrier et tout acte relatifs à cette affaire.

19C013 – CONSTITUTION DE SERVITUDES DE PASSAGE EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UNE LIAISON SOUTERRAINE A DOUBLE CIRCUITS 63 000 VOLTS CARRIERES – VALESCOURT ET CARRIERES – RANTIGNY ENTRE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE, LA SOCIETE CREIL MONTATAIRE DEVELOPPEMENT ET LA SOCIETE RTE RESEAU TRANSPORT ELECTRIQUE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- d’approuver le projet de constitution de servitudes de passage en vue de l’implantation d’une liaison souterraine à double circuits 63 000 volts CARRIERES – VALESCOURT et CARRIERES – RANTIGNY sur les parcelles AV741 / AN248 / AN395 / AV683 / AV745 / AV749 / AX661 ;
- d’approuver la convention de servitudes entre l’Agglomération Creil Sud Oise et la société RTE Réseau de transport d’électricité relative aux parcelles AV741 / AN248 / AN395 et la convention de servitudes entre l’Agglomération Creil Sud Oise, les sociétés Creil Montataire Développement et RTE Réseau de transport d’électricité relative aux parcelles AV683 / AV745 / AV749 / AX661 ;
- de donner procuration à l’effet de signer une constitution de servitudes de ligne électrique à tout Clerc de l’étude de Maître Emilie SOIRON-NOLLOT, notaire à Pont-Sainte-Maxence (60), 24 rue Georges DECROZE et/ou tout Clerc du Notaire désigné par RTE Réseau de Transport d’Electricité ;
- d’autoriser le Président à les signer ainsi que tous les documents y afférents, notamment les extraits de plans parcellaires.

19C014 – DISPOSITIF PROCH’EMPLOI ET SITE INTERNET DE L’EMPLOI : ELARGISSEMENT DU PARTENARIAT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- D’approuver les termes du projet de convention figurant en annexe 1,
- D’approuver les termes de l’avenant n°1 à la convention n°18DEV007 figurant en annexe 2,

- Et d'autoriser Monsieur le Président à signer ces documents.

19C015 – CONVENTION RELATIVE AUX FINANCEMENTS DES OPERATEURS DE LA CREATION D'ENTREPRISE ENTRE LA REGION HAUTS DE FRANCE ET L'ACSO

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'approuver le modèle de convention entre la Région et l'ACSO relative aux financements des opérateurs de la création d'entreprise joint en annexe 1,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention définitive ainsi que tout document afférent à ce dossier.

19C016 – POLE METROPOLITAIN DE L'OISE – SOUTIEN AU PROJET ALGUES 4 BIOMETHANE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'attribuer une subvention de 30 000 € à UniLaSalle (16 313 € en investissement, 13 687 € en fonctionnement) pour la réalisation du projet Algues 4 Biométhane,
- D'approuver la convention avec la Région Hauts de France, présentée en annexe 1, permettant à l'ACSO de verser cette subvention,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer :
 - la convention à intervenir avec UniLaSalle sur les modalités de versement de la subvention sus-mentionnée, sachant que cette convention devra respecter les dispositions de la convention conclue entre la Région et l'ACSO,
 - la convention avec la Région Hauts de France,
 - tous les documents relatifs à l'application de ces décisions.

19C017 – VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE – DEFINITION DU PERIMETRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'approuver le périmètre de la compétence « voirie d'intérêt communautaire ».

19C018 – CONTRIBUTION ANNUELLE 2019 AU PIMMS DU BASSIN CREILLOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 43 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote

DECIDE :

- D'attribuer une subvention d'un montant de 35 000 € au titre de l'année 2019 au PIMMS,

- De valider l'avenant n°01 à la convention liant l'ACSO et le PIMMS,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

19C019 – HABITAT : AIDES A L'ACCESSION SOCIALE - PROGRAMME DE 8 LOGEMENTS EN LOCATION-ACCESSION SOCIALE – SAINT MAXIMIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'accorder une subvention de 61 200,00 € au programme porté par l'Opérateur Oise Habitat situé rue du Chantier de Taille (nouvelle voie Laurent Parent) à Saint Maximin qui vise la construction de 8 maisons individuelles en PSLA.
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette subvention (convention, accord de subvention).

19C020 – DIAGNOSTIC PRE-OPERATIONNEL SUR LA COPROPRIETE LES PLEIADES – CREIL

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires au lancement de cette expérimentation et à la mise en œuvre de cette subvention (convention, accord de subvention).

19C021 – PROGRAMMATION 2019 DU CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- De valider le programme d'actions intercommunales et la répartition des crédits Politique de la ville de l'ACSO telle qu'elle figure dans le tableau programmation 2019 (Cf. Annexe).
- De mettre sous réserve les crédits fléchés pour les associations « BGE Picardie » ; « Solidarité et jalons pour le travail » et « France victimes 60 ».
- D'autoriser le Président à signer tous les documents et conventions relatifs à la bonne exécution de cette délibération.

19C022 – SIGNATURE DE LA CONVENTION DE LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- De proposer le projet de convention ci–annexée.

- D'autoriser le Président à signer tous les documents et conventions relatifs à la bonne exécution de cette délibération.

19C023 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES BIENS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE CRAMOISY

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'autoriser le président à signer la convention de mise à disposition des biens du service de l'assainissement collectif de la commune de Cramoisy.

19C024 – OBLIGATION DE CONTROLE DE CONFORMITE LORS D'UNE VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER SUR LE TERRITOIRE DE L'ACSO

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de rendre obligatoire dès la certification exécutoire de l'acte, le contrôle de conformité de raccordement des installations privées aux réseaux d'assainissement collectif à l'occasion de chaque vente d'un bien immobilier, dans les cas suivants :
 - Les maisons individuelles,
 - Les maisons individuelles divisées en plusieurs logements appartenant à un même propriétaire,
 - La vente d'un immeuble collectif entier,
 - Les fonds de commerces (garage, boutiques, ...),
 - Les industriels (autorisation de déversement).
- de rendre facultatif le contrôle de conformité dans les cas suivants :
 - Logement collectif à l'unité (appartement, studio, etc.) ,
 - Les biens contrôlés il y a moins de 3 ans.
- que ce contrôle, à la charge du vendeur, sera réalisé par le service public de l'assainissement collectif.
- que le coût du contrôle est fixé par délibération de l'ACSO (120 € au 1^{er} janvier 2019).
- de modifier les règlements d'assainissement pour incorporer cette décision.

19C025 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA DIGUE DE CREIL-NOGENT SUR OISE AUPRES DE L'ENTENTE OISE AISNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition de la digue de Creil-Nogent sur Oise auprès de l'Entente Oise Aisne.

19C026 – AUTORISATION DE TRANSFERT DE RESEAU D’EAU ET D’ASSAINISSEMENT A L’ACSO : RUE DE LA CROIX AUDE A SAINT LEU D’ESSERENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- D’autoriser le transfert du réseau d’eau pluviale de la rue Croix Aude à Saint Leu d’Esserent.
- D’autoriser le Président à signer la convention de transfert avec Oise Habitat.

19C027 – AUTORISATION DE TRANSFERT DE RESEAU D’EAU ET D’ASSAINISSEMENT A L’ACSO : IMPASSE ZIERLEIN A CRAMOISY

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- D’accepter le transfert des réseaux d’eaux et d’assainissement de l’impasse ZIERLEIN à Cramoisy.
- D’autoriser le Président à signer la convention de transfert avec Oise habitat.

19C028 – LOI OUDIN-SANTINI : ENGAGEMENT DE L’ACSO DANS DES PROJETS DE COOPERATION DECENTRALISEE EN EAU ET ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- D’autoriser l’ACSO à s’engager dans des projets de coopération décentralisée.
- D’y consacrer un maximum de 20 000 €/an avec un plafond de 10 000 €/projet.
- De valider les critères proposés.

19C029 – RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- D’approuver le rapport relatif au bilan "développement durable" de l’année 2018.

19C030 – REGLEMENT DE COLLECTE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- d'adopter le règlement fixant les conditions et modalités de la collecte des déchets ménagers et assimilés tel que proposé.

19C031 – MISE A DISPOSITION DE MATERIEL AUX COMMUNES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de valider l'ajout des consignes complémentaires aux conditions de mise à disposition du matériel.
- d'autoriser le Président de l'ACSO à signer chaque année ladite convention.
- d'autoriser la délégation de signature administrative à la Direction Générale des Services de l'ACSO.

19C032 – FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR LA CULTURE (FNCC) : APPEL A COTISATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'autoriser l'Agglomération à renouveler son adhésion à la FNCC pour l'année 2019 et à verser la cotisation annuelle de 1 701 €.

19C033 – FEDERATION DE BOWLING ET DE SPORT DE QUILLES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'attribuer une subvention de 2 000 € en faveur de la Fédération de bowling et sport de quilles dans le cadre des Championnats du monde Junior de bowling qui se dérouleront au bowling de Saint-Maximin du 16 au 24 mars 2019.

19C034 – ASSOCIATION DES SAUVETEURS DE L'OISE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'attribuer une subvention de 6 250 € en faveur de l'Association des Sauveteurs de l'Oise.

19C035 – NSO PRODUCTION : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'attribuer une subvention de 2 500 € en faveur de l'association NSO Production dans le cadre de l'organisation du So' Jazz Festival.

19C036 – RAPPORT DE SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES-HOMMES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- De prendre acte du rapport annuel 2018 sur l'égalité femmes-hommes au sein de l'ACSO.

19C037 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de prendre acte du débat d'orientations budgétaires pour 2019.

19C038 – REGULARISATION ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION ET MONTANT ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- De fixer le montant annuel des attributions de compensation à verser aux communes à partir du 1^{er} janvier 2019 à 34 179 226 € :

Creil	5 707 339 €
Montataire	11 464 458 €
Nogent-sur-Oise	4 432 457 €
Villers-Saint-Paul	5 276 607 €
Cramoisy	91 057 €
Maysel	17 730 €
Rousseloy	58 369 €
Saint-Leu-d'Esserent	2 605 237 €
Saint-Maximin	3 663 701 €
Saint-Vaast-lès-Mello	128 996 €
Thiverny	733 275 €

19C039 – REVISION DEROGATOIRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION SUITE A LA NEUTRALISATION DU COUT DE LA COMPETENCE GEMAPI

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- De fixer le montant annuel des attributions de compensation applicable aux communes à partir du 1^{er} janvier 2019 à 34 221 221 € réparties ainsi :

Creil	5 707 339 €
Montataire	11 487 647 €
Nogent-sur-Oise	4 438 995 €
Villers-Saint-Paul	5 282 586 €
Cramoisy	93 003 €
Maysel	18 470 €
Rousseloy	58 369 €
Saint-Leu-d'Esserent	2 605 237 €
Saint-Maximin	3 664 901 €
Saint-Vaast-lès-Mello	131 399 €
Thiverny	733 275 €

- De verser les attributions de compensation sur la base d' 1/12ème par mois,
- De verser le montant révisé tel que détaillé ci-dessus à compter de juin 2019,
- D'émettre en juin 2019 des titres de recettes sur le trop perçu au titre de 2018 (période 1^{er} janvier au 31 décembre 2018), suite à la régularisation des attributions de compensation et dont le détail figure ci-dessous:

Maysel	5 158 €
Rousseloy	78 €
Saint-Leu-d'Esserent	69 590 €
Saint-Maximin	28 973 €
Saint-Vaast-les-Mello	2 355 €
Thiverny	5 464 €

- D'émettre en juin 2019 des titres de recettes relatifs au trop perçu des attributions de compensation versées de janvier à mai 2019 dont le détail figure ci-dessous :

Maysel	2 149 €
Rousseloy	33 €
Saint-Leu-d'Esserent	28 996 €
Saint-Maximin	12 072 €
Saint-Vaast-lès-Mello	981 €
Thiverny	2 277 €

19C040 – ADHESIONS AGIR ET CATP 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'accepter le renouvellement de l'adhésion à AGIR et le versement de la cotisation annuelle 2019 d'un montant de 8 400 €,
- de maintenir l'adhésion à la CATP,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ces deux adhésions.

19C041 – MODALITES DE PAIEMENT DES FACTURES DE LA REGIE COMMUNALE DU CABLE ET D'ELECTRICITE DE MONTATAIRE PAR PRELEVEMENT SEPA – CONVENTION TRIPARTITE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'approuver les modalités de paiement des factures de la RCCEM par prélèvement SEPA pour les contrats de fourniture d'électricité concernant les logements situés 3 et 5 impasse Louis Blanc à Montataire ;
- d'approuver la convention tripartite ci-annexée et d'autoriser le Président à la signer.

19C042 – BAIL POUR LA LOCATION DES LOTS 4, 5 ET 6 DU BATIMENT LISBONNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- De décider de louer auprès de CMD les lots 4, 5 et 6 des locaux situés au rez-de-chaussée du bâtiment Lisbonne sur le lotissement Les marches de l'Oise.
- D'autoriser le Président de l'ACSO à signer tous les documents se rapportant à cette location.

19C043 – TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'autoriser la création :
 - De trois postes d'attaché territorial à temps complet,
 - D'un poste d'ingénieur territorial à temps complet,
 - D'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet,
 - D'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet,
 - D'un poste d'apprenti.

19C044 – REGIME INDEMNITAIRE : INSTAURATION DU RIFSEEP POUR LE GRADE D'ADMINISTRATEUR

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'instaurer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel pour le cadre d'emploi des Administrateurs territoriaux.

19C045 – MISE A DISPOSITION DE MOYENS DE LA COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE POUR LE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN CREILLOIS ET DES VALLEES BRETHOISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'approuver la mise à disposition des agents de la Communauté de l'Agglomération Creil Sud Oise pour les activités telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-avant pour le compte du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise pour l'année 2018.

19C046 – MOTION CONTRE LA FUSION DES MISSIONS LOCALES ET DE POLE EMPLOI

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de s'opposer à tout processus tendant à une fusion-absorption des Missions locales et qui viserait à confier l'ensemble du pilotage opérationnel et financier à Pôle emploi ;
- de rappeler qu'il appartient aux élus locaux qui président et administrent les Missions locales de se prononcer sur le principe d'expérimenter toute forme de nouvelle gouvernance, qu'elle soit liée à une « expérimentation du rapprochement avec Pôle emploi » ou autres ;
- d'affirmer la volonté de réfléchir avec Pôle emploi, dans la cadre du partenariat renforcé et dans une démarche respectueuse de chacun des acteurs dans leurs spécificités, à toute initiative visant à améliorer le service rendu aux jeunes et aux entreprises sur les territoires et visant à renforcer la coordination des services.